

CONSEIL DU 4 JUILLET 2001

Etaient présents :

Parmi les membres du collège A :

MM. Defossez, Starzenski

Parmi les membres du collège B:

Mmes Kras, Morgand

MM. Hanna, Mauroy, Loquet

Parmi les personnalités extérieures :

Mme Letard,

M. Darras

Parmi les AITOS

Melles Doyelle, Telle

Parmi les étudiants :

Collège Droit : M. Bernier, Melle Chaaraki

M. Lesne

Avaient donné pouvoir :

Mme Kartchevsky et M Loiseau à M. Defossez

Melle Mignon à M. Starzenski

Excusés :

M Le Sous-Préfet

MM. Darras, Demynck, Dulion, Level, Masse

Invité:

M. Li Crapi

Mme Morgand constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance par l'approbation du compte rendu du dernier conseil. Aucune observation n'étant faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité.
Mme Morgand passe ensuite la parole à M. Defossez pour la présentation du compte financier 2000.

Les Recettes de la Faculté de Droit d'Economie et de Gestion se sont élevées en 2000 à 3 168 199,77F contre 2 696 107,28F en 99. Cette augmentation de l'ordre de 472 092,49F soit environ 17.51% , se constate principalement au niveau des comptes 70 et 75.

Le compte 70 qui regroupe les recettes en frais pédagogiques, frais de dossiers et droits spécifiques a connu une forte hausse en raison de l'accroissement significatif des effectifs en première année de Deug de Droit.

Le compte 75 marque également une hausse de 22.31% qui s'explique par l'augmentation du volume des prestations internes (facturations de frais de photocopies et compléments de service enseignants).

Le compte 74 quant à lui serait resté relativement stable sans l'enregistrement de la subvention du conseil régional d'un montant de 156 800f versée au titre de la formation continue pour le fonctionnement du DESS développement local. Ces crédits étaient jusqu'en 99 gérés par le CEPPEP.

Il faut noter toutefois une augmentation très importante des recettes en taxe d'apprentissage (+55%) et la disparition de la subvention versée par le CNASEA., suite à l'arrêt du recrutement des CES à la FDEG.

En 2000, les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 27% passant de 2 282 144,54F à 2 903 969,33F .

Le compte 64 personnel augmente globalement de 10% suite à l'accroissement des dépenses en cours complémentaires (+11%), surveillances et monitorat (+17%), dépenses directement liées à l'évolution des effectifs en première année et à l'ouverture d'un second DESS en Droit.

Le compte 65 autres charges de gestion courante passe de 411.004F à 815.924F en 2000. Cette augmentation substantielle s'explique par la prise en compte sur 2000 d'une facturation de l'IAE pour des compléments de service afférents à l'année 99, (+166 572f) , par l'augmentation des dépenses en tutorat (+4%), et par des dépenses nouvelles telles que la redevance pour les droits de tirage de photocopies(16 530f Le compte

facturations internes stricto sensu a connu en 2000 une augmentation de l'ordre de 5.39%. Le poste reprographie est celui qui a connu la plus forte croissance passant de 247 324F à 350 204F.

Les dépenses d'équipement effectivement mandatées sont de l'ordre de 30 457.14F

L'exercice 2000 se termine sur un résultat positif de 233.692,40F et les réserves à la clôture s'élèvent à 1 520.950 ,20F. L'excédent constaté doit cependant être minoré d'une somme de 151 420F, allouée par les services financiers de l' Université pour permettre l'équilibrage du budget 2001. Cet excédent s'élève en réalité à 82 272.40F.

M. Defossez propose ensuite au Conseil de voter l'affectation des résultats. L'obligation de laisser en réserves trois mois de fonctionnement a été décidée au conseil d'administration de l'université. Par conséquent, les réserves de la FDEG qui s'élèvent au total à 1 520 950.20F seront réparties comme suit :

- 794 958.20f au compte 110 réserves

- 725 992F au compte 110 report à nouveau

Après discussion, les membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte financier et l'affectation du résultat 2000.

Le calendrier universitaire 2001/2002 est à présent examiné. Les membres du Conseil proposent de placer les vacances de février du 11 au 17 février ce qui a l'avantage de faire coïncider nos vacances avec celles des étudiants du Deug MASS.

Mme Kras et M. Hanna souhaitent que l'on rappelle aux enseignants que la semaine de révision ne doit pas servir à aborder de nouveaux chapitres pour permettre de terminer un cours. Cela est contraire à l'intérêt des étudiants. Ce calendrier est voté à l'unanimité.

Mme Morgand propose à présent aux membres du conseil de se prononcer sur la modification du règlement de la Maîtrise en sciences économiques.

M Hanna rappelle que le stage effectué entre la licence et la maîtrise, est validé l'année de maîtrise.

Les étudiants ont également la possibilité de faire un mémoire de recherche et peuvent aussi demander à faire les deux.

Un règlement a été mis au point par Melle Mignon, responsable de la maîtrise, qui reprend les différentes situations possibles, au regard des résultats de l'étudiant ; envisageant également le cas des redoublants selon qu'ils aient ou pas obtenu la moyenne, au stage ou au mémoire, l'année précédente.

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

Mme Morgand aborde maintenant le point central de l'ordre du jour qui concerne la mise au point des maquettes pour le prochain plan quadriennal.

DEUST des métiers de la ville :

M. Loquet fait une présentation rapide du diplôme et du règlement d'examen. Ce DEUST compte 1200heures soit 2 années de 450h et un stage de 300h. Il y a 15 modules de 30h par année, regroupés en 7 unités capitalisables. Cette formation est ouverte aux bacheliers et aux non bacheliers par validation d'acquis professionnels.

Un quota de 50~étudiants est posé. Le coût total de la formation s'élèverait à 150 000F par an Malgré une information assez large il y a peu de dossiers en retour. Mme Létard propose à M. Loquet de contacter L'IREV. Elle indique que la région financerait 15 places par université à hauteur de 20 000f. Le coût d'un étudiant s'élevant à 3000f ,cela paraît intéressant. Mme Létard ajoute que la politique de la ville peut donner un complément de financement. M. Defossez indique qu'il serait favorable à une promotion de 45 et Mme Morgand souhaite que les validations d'acquis se fassent de manière réaliste après s'être assuré que le candidat possède les acquis de base.

M. Defossez intervient à son tour pour présenter la maquette du DEUST assistant juridique.

La première année outre les enseignements de capacité, prévoit un module de pratique professionnelle comportant de l'informatique, de la bureautique et de l'expression écrite et orale. La seconde année consiste à initier l'étudiant à la rédaction d'actes juridiques divers. Le règlement d'examen instaure une compensation entre les unités qui seront équivalentes, en importance, au stage et au mémoire de validation. L'ensemble de la formation sera rémunéré en cours /td.. Les étudiants titulaires de la capacité ont l'équivalence des modules fondamentaux. Inversement, les professionnels auront l'équivalence pour les modules de pratique professionnelle

DEUG 1 droit

Il n'y a pas de modification majeure de la maquette existante. Le seul changement concerne le remplacement du cours de vie politique européenne par un cours d'institutions administratives françaises.

DEUG 2 droit

En 2002, le cours d'institutions administratives territoriales et le cours de finances publiques des collectivités locales disparaissent de la maquette et seront étudiés en maîtrise. Cela réduit le choix des options en unité 6.

LICENCE de droit

M. Bonduelle responsable de la licence fait une proposition visant à ramener à ½ le coefficient affecté à la langue vivante dans les unités 3 et 6. Cette proposition est motivée par le fait que l'obtention de ces unités se trouve facilitée pour les étudiants ayant obtenu une note excellente en langue.

Mme Morgand passe la parole à M. Li Crapi qui expose au conseil le point de vue des enseignants en langues.

Après avoir développé plusieurs arguments démontrant l'utilité de l'étude d'une langue (échanges socrates, concours...), M. Li Crapi souligne que le ministère encourage aujourd'hui les étudiants dans cette voie par la mise en place du certificat de compétence en langues, le CLES.

La réduction du coefficient affecté aux langues s'inscrit donc à l'encontre de cette politique et l'attribution d'une note symbolique, risque de démotiver les étudiants et de déconcerter les enseignants. M. Starzenski met l'accent sur le fait que l'abaissement du coefficient à ½ entraînerait la minimisation de la matière.

Le problème particulier évoqué par M. Bonduelle peut trouver sa solution dans un meilleur encadrement de l'enseignement des langues à la Faculté. Les enseignants en langues doivent s'engager sur ce point et définir en concertation avec les enseignants de droit les objectifs à atteindre dans l'enseignement d'une langue et les moyens d'y parvenir. Dans la perspective de la mise en place du CLES en 2002, cela s'avère pratiquement obligatoire.

A ce propos, Mme Morgand indique que 10h supplémentaires en langue seront prévues en Deug 2 à compter de la rentrée 2002 pour atteindre le quota des 50h exigibles pour l'obtention du 1^{er} niveau du CLES.

La discussion se poursuit entre les membres du conseil et Mme Morgand propose finalement de passer au vote sur le maintien du coefficient à 1 en licence et en maîtrise de droit.

Le maintien à 1 du coefficient est approuvé par 14 voix pour et 3 abstentions.

L'étude des maquettes se poursuit avec les différentes maîtrises :

La maîtrise de droit Général ne change pas. Pour la maîtrise de droit des Affaires il faut étudier droit et fiscalité des sociétés en licence. En maîtrise de droit privé, on sépare urbanisme et construction et le choix des options est resserré.

En maîtrise de droit public, on introduit finances publiques des collectivités territoriales et institutions administratives territoriales en unité 2. La maîtrise de carrières judiciaires nécessite de ne pas avoir étudié en licence, contentieux administratif et procédure pénale.

DESS de droit bancaire

Mme Kras, MMHanna et Mauroy font des remarques sur les intitulés proposés pour certaines matières. Ils seront rectifiés. L'ouverture du DESS est prévue pour 2002, mais le manque de locaux, maintes fois signalé, risque de poser problème.

DESS DAEI DLES et DEFI

Aucun changement dans les maquettes n'est à signaler.

Economie Gestion

Deug Eco Gestion

M. Hanna présente rapidement les principaux changements En Deug 1 il s'agit de retrouver une cohérence au sein de chaque unité en réunissant les cours et les TD (unités 4 et 5). En Deug 2, il n'y a pas de modification. Le choix de l'option se fait sur une liste sous réserve des contraintes liées aux effectifs.

En second cycle, l'idée de mention est abandonnée pour se tourner vers un enseignement plus généraliste. Deux options sont possibles : gestion de l'entreprise ou analyse et politique économique. Ce changement permettra de tenir compte de l'hétérogénéité du public et aura l'avantage de réduire les coûts de formation.

La maîtrise s'oriente vers le même schéma et le stage ou le mémoire sera validé dans l'unité 7

Mme Morgand met aux voix l'ensemble des maquettes.

Celle-ci sont adoptées à l'unanimité.

Avant de clore la séance, Mme Morgand passe aux questions diverses et informe le conseil qu'une proposition de co-habilitation avec l'Université de Lille 3 a été faite par Mme Rouault concernant le DEA Institutions territoriales. Mme Morgand indique que cette proposition a été remise directement à la signature du Président de l'Université sans passer au conseil scientifique. Ceci explique que personne à la Faculté n'ait été informé. Mme Morgand souligne que Mme Rouault ne s'est exprimée nulle part sur l'opportunité d'une telle co-habilitation.

M. Loquet répond que la motivation de Mme Rouault se situerait essentiellement sur le plan réglementaire. La nécessité de faire figurer trois professeurs titulaires sur la maquette du diplôme n'était plus remplie avec le départ de M. Duquesne. M. Loquet ajoute que cela aurait pu attendre dans la mesure où l'habilitation est valable deux ans.

Les membres du conseil estiment qu'il aurait peut-être été préférable de patienter une année avant d'envisager cette co-habilitation et de voir s'il y avait des candidats. M. Defossez pense que si dans le cadre d'un DEA de DROIT une approche historique est intéressante, il n'est par contre pas envisageable que des étudiants d'histoire puissent intégrer un DEA de DROIT. Il y a un problème de nature du DEA. M. Defossez conclut qu'en l'état, il est hostile à ce projet.

Certains membres du conseil désirant formuler une remarque sur la forme, Mme Morgand propose de passer au vote :

Sur la forme :

Le conseil émet une protestation à la majorité, moins cinq abstentions, sur le non respect de la procédure.

Sur le fond :

Le conseil à l'unanimité déclare que

- 1) des historiens ne peuvent entrer en DEA de DROIT sans diplôme de DROIT
- 2) cette co-habilitation est refusée au motif que des non juristes pourraient intégrer un DEA de DROIT sans les compétences juridiques requises.

La séance est close à 20h.